

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 50 (1970)
Heft: 3: La région Rhône-Alpes et la Suisse

Artikel: La région Rhône-Alpes dans l'économie française
Autor: Varax, E. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA RÉGION RHONE-ALPES DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

par E. de VARAX

La Région Rhône-Alpes, avec près de quatre millions et demi d'habitants, est la plus peuplée des régions françaises et constitue l'un des principaux éléments de la politique de l'Aménagement du Territoire.

Lorsque furent dégagées lors du V^e Plan les grandes lignes de cette politique, basée notamment sur la constitution de métropoles d'équilibre, il fut précisé que notre région figurerait au premier rang de celles qui devraient faire contrepoids à l'attraction parisienne.

Il est certain que Rhône-Alpes dispose d'ores et déjà d'atouts considérables qui lui donnent, en France, une place à part. Nous examinerons brièvement les plus caractéristiques :

- sa position naturelle,
- sa forte industrialisation,
- son réseau urbain dense et équilibré,
- le rapide développement de son tourisme.

La position de Rhône-Alpes, au carrefour des grands axes de circulation Nord-Sud et Est-Ouest, la prédispose à être un lieu de passage et de liaisons.

L'axe Rhône-Saône est ainsi utilisé par la voie fluviale, le chemin de fer et l'autoroute Paris-Lyon-Marseille.

Vers l'Ouest, Saint-Etienne est sur le point d'être relié par autoroute à la vallée du Rhône.

Vers l'Est, le Ministre de l'Équipement a annoncé l'achèvement pour 1976, par des constructeurs privés, des liaisons autoroutières Grenoble - Nord d'Annecy, Lyon - Chambéry et Lyon - Grenoble.

Sur le plan des liaisons aériennes, Lyon est relié quotidiennement à toutes les métropoles et plusieurs fois par semaine à une douzaine de villes étrangères. En 1975, est prévue la mise en service de l'aéroport international de Lyon-Satolas, tandis que, sur le plan des relations ferroviaires, la S.N.C.F. étudie les possibilités de réalisation d'une liaison directe Paris - Lyon par turbo-train, en deux heures.

Il est certain que le développement des transports a été largement motivé par l'important potentiel économique, et notamment industriel, de la région. Toutes les gammes d'industries sont en effet représentées dans les huit départements de Rhône-Alpes, et plus particulièrement dans les agglomérations de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne ; nous citerons seulement les plus caractéristiques, celles qui occupent une place importante sur le plan national.

Rhône-Alpes produit 40 % du total national de l'électricité d'origine hydraulique tant dans les Alpes que dans les barrages construits sur le Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône. La présence de l'eau explique l'implantation dans les Alpes d'usines électrométallurgiques qui représentent plus de 80 % du potentiel français.

C'est dans le secteur des industries mécaniques et électriques que sont employés le plus grand nombre de salariés (28 % de la masse salariale) : les noms de Berliet, Merlin-Gerin, Delle-Alsthom, Neyrpic sont une illustration de cette vocation rhônalpine dans la mécanique et la construction électrique.

La Haute-Savoie, quant à elle, s'est spécialisée dans le décolletage, avec 65 % de la production nationale.

Dans le domaine du textile, l'industrie de la soierie et ses dérivés, concentrée dans la région lyonnaise, dans l'Isère et dans l'Ardèche, est une exclusivité de Rhône-Alpes puisque 90 % des effectifs nationaux s'y trouvent rassemblés.

La chimie Rhône-Alpes couvre l'éventail complet des fabrications et la présence de la raffinerie de Feyzin, dans la banlieue lyonnaise, ainsi que l'implantation de laboratoires de recherches des grandes compagnies françaises, la proximité des universités régionales, permettent à notre région de confirmer sa place dans le marché français et européen.

Nous rappellerons, par ailleurs, que 50 % du chiffre d'affaires français en matière de textiles artificiels sont traités dans la région et que 20 % de la production française dans la transformation des matières plastiques proviennent de Rhône-Alpes.

L'industrie nucléaire, enfin, a apporté à la région de très importants programmes d'investissements, notamment à Pierrelatte et à Grenoble ; la présence de laboratoires et de centres de recherches appuyés sur les universités, et en particulier sur celle de Grenoble, a été en cela déterminante.

On peut estimer qu'en ce qui concerne le service recherches des industries, Rhône-Alpes engloberait 10 % des chercheurs français avec certaines dominantes (30 % des chercheurs français dans la chimie, 60 % dans l'industrie textile, 40 % dans l'industrie du papier-carton).

Toutes ces industries sont réparties dans les centres urbains des huit départements qui forment un réseau dense et équilibré. Plus de la moitié de la population régionale réside dans les trois pôles de la métropole Lyon - Saint-Etienne - Grenoble, mais on compte aussi quatre agglomérations de plus de 75 000 habitants : Valence, Annecy,

Roanne, Chambéry, et vingt-huit agglomérations moyennes de plus de 10 000 habitants, qui apportent un relais indispensable à l'animation des zones rurales.

Les Rhônalpins se retrouvent à côté des Français et des étrangers pour utiliser le potentiel touristique. En effet, les activités liées au tourisme et aux loisirs ont connu un très fort développement au cours des cinq dernières années. La montagne alpine est une richesse nationale et Rhône-Alpes possède les 3/4 de l'équipement français en matière de sports d'hiver.

Dans les cinq à dix ans à venir, par suite du développement des congés d'hiver et de l'accroissement des vols aériens transatlantiques par gros porteurs, une nouvelle clientèle internationale va prendre position sur le marché de la neige et Rhône-Alpes devra s'équiper à temps pour la recevoir. Mais sera-t-elle en mesure de le faire ?

Il convient, en effet, de ne pas avoir une vision trop exclusivement optimiste du développement de notre région ; les atouts dont elle dispose sont actuellement très insuffisamment exploités et son développement risque ainsi de se voir compromis.

Pour en faire une véritable plaque tournante entre la Méditerranée et les zones denses de l'Europe du Nord, il est urgent de la désenclaver, en particulier vers le Nord-Est et l'Allemagne, ainsi que vers l'Est, la Suisse et l'Italie.

De même, il est nécessaire d'accroître le rayonnement de la Région bien au-delà de ses frontières régionales.

Il importe de tout mettre en œuvre pour assurer la constitution de la métropole Lyon - Grenoble - Saint-Etienne fondée sur la complémentarité et le développement coordonné de ses trois pôles, ainsi que le développement équilibré et cohérent du réseau urbain.

Ainsi pourra être assuré le plein et nécessaire développement industriel de notre région.

Dans la tâche que s'est donnée le Gouvernement d'amener l'industrie nationale à un niveau de compétitivité internationale, tout en recherchant les moyens d'un aménagement du territoire harmonieux, Rhône-Alpes doit apporter une contribution décisive.